

**Ministry of Health**Office of Chief Medical Officer  
of Health, Public Health

Box 12, Toronto, ON M7A 1N3

Tel.: 416 212-3831

Fax: 416 325-8412

**Ministère de la Santé**Bureau du médecin hygiéniste  
en chef, santé publiqueBoîte à lettres 12 Toronto, ON  
M7A 1N3

Tél. : 416 212-3831

Télééc. :416 325-8412

Le 8 juin 2022

**NOTE DE SERVICE****DESTINATAIRES :** Partenaires du secteur**EXPÉDITEUR :** D<sup>r</sup> Kieran M. Moore  
Médecin hygiéniste en chef de l'Ontario**OBJET :** L'ordre applicable à des catégories du médecin hygiéniste  
en chef concernant le port du masque arrivera à échéance le  
**11 juin 2022**

---

Je vous écris pour vous informer que [l'ordre applicable à des catégories](#) (ci-après, l'« ordre ») pris le 27 avril 2022 en vertu de l'article 22 et de l'article 77.1 de la *Loi de 1990 sur la protection et la promotion de la santé* (LPPS) afin de maintenir l'obligation de porter un masque dans certains milieux arrivera à échéance à **0 h le 11 juin 2022** (le premier instant), comme [initialement annoncé en avril 2022](#).

Ainsi donc, le port du masque ou du couvre-visage **ne sera plus exigé par l'ordre du médecin hygiéniste en chef** dans les milieux intérieurs suivants :

- Transports en commun, y compris les zones intérieures et les véhicules
- Hôpitaux, y compris les hôpitaux privés et les établissements psychiatriques;
- Autres établissements de soins de santé :
  - Les cliniques qui prodiguent des soins de santé (cabinets de médecins, autres cabinets médicaux, centres de santé communautaires, cliniques de santé publique/de vaccination, cliniques de santé mentale, etc.);
  - Laboratoires et centres de prélèvement;

- Établissements de santé indépendants (p. ex., centres de dialyse, maisons de naissance, centres de médecine nucléaire);
- Employés et sous-traitants des prestataires de soins à domicile et en milieu communautaire;
- Foyer de soins de longue durée;
- Maisons de retraite;
- Habitations collectives qui prodiguent des soins et des services aux personnes vulnérables sur le plan médical et social;
- Refuges.

Bien qu'il ne soit plus requis en vertu de l'ordre applicable à des catégories du médecin hygiéniste en chef, le port du masque continuera d'être exigé entre autres dans les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite. D'autre part, les directives sur les soins aigus et les soins collectifs ou milieux de vie continuent de recommander le port du masque dans ces milieux.

Les entreprises et les organisations peuvent mettre en œuvre leurs propres règles et politiques en matière de port du masque dans leur milieu, en tenant compte des directives disponibles et pertinentes en matière de prévention et de contrôle des infections. Elles doivent cependant respecter toutes les lois pertinentes (par exemple, le Code des droits de la personne, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*) et obtenir des conseils juridiques indépendants si elles envisagent de le faire.

Dans les milieux qui n'ont pas leurs propres règles et politiques en matière de port du masque, le port de celui-ci devient un choix personnel et reposera sur une évaluation individuelle des risques qui tient compte de l'état de santé de chacun. Les personnes sont encouragées à porter un masque bien ajusté et bien fait si elles estiment que c'est le bon choix pour elles.

Les personnes qui sont plus susceptibles de développer une maladie grave sont encouragées à porter un masque pour une meilleure protection, en particulier celles qui n'ont pas reçu toutes les doses recommandées du vaccin contre la COVID-19.

Je continuerai à surveiller les indicateurs clés ainsi que la situation dans la province afin de déterminer la nécessité de prendre des mesures de santé publique et de sécurité au travail alors que nous vivons avec la COVID-19. Nous devrions tous être préparés à l'éventualité au retour du port du masque obligatoire dans les espaces publics intérieurs si un nouveau variant préoccupant émerge, et potentiellement pendant les mois d'hiver, lorsque la COVID-19 et d'autres virus respiratoires sont susceptibles de circuler à nouveau.

Encore une fois, je vous remercie de votre collaboration continue.

Cordialement,

**Original signé par**

D<sup>r</sup> Kieran Michael Moore, CCFP (EM), FCFP, MPH, DTM&H, FRCPC  
Médecin hygiéniste en chef

- c. c. Catherine Zahn, sous-ministre, ministère de la Santé  
Carlene Alexander, sous-ministre, ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité  
Denise Cole, sous-ministre, ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires  
Douglas Jones, sous-ministre, ministère des Transports  
Kate Manson-Smith, Sous-ministre, ministère des Affaires municipales et du Logement  
Nancy Matthews, sous-ministre, ministère des Soins de longue durée